

## **Rapport de la commission ad hoc concernant le Préavis 64-2021 intitulé : « Approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4<sup>e</sup> génération »**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 64-2021 intitulé « Approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4<sup>e</sup> génération » s'est réunie le 16 mars. Elle était formée de MM. Scott Adams, Hervé Mange, Damien Richard, Michael Rohrer et Claude Farine, rapporteur. MM. Gérard Creteigny et Frédéric Mani nous ont orientés en détail sur ce préavis et ses enjeux, nous les en remercions.

Rappelons tout d'abord le contexte. Le programme en faveur du trafic d'agglomération est né d'une nécessité : aider les agglomérations, en Suisse, à coordonner urbanisation et transports. En effet, l'éparpillement des zones construites et nos besoins croissants en mobilité conduisaient à une congestion du trafic et à des coûts induits très lourds (pollution, bruit). Or ces problèmes dépassent largement le territoire d'une seule commune.

### **Le Grand Genève et les PACA**

Dès 2007, la Confédération décidait donc de s'adresser aux agglomérations pour aider ces dernières à améliorer la situation. Elle lançait les projets d'agglomération 1<sup>e</sup> génération. Les mesures qui pouvaient être soutenues ? Le développement des transports collectifs, de la mobilité douce ainsi que la requalification d'axes importants notamment. Critères de sélection des projets : rapport coût/utilité, pertinence et maturité du projet. Les agglomérations ont donc dû développer une vision d'avenir et proposer des mesures découlant d'une stratégie qu'elles avaient définie. Les mesures retenues sont subventionnées au maximum à 40% de leur coût.

C'est dans le cadre du Grand Genève, auquel le district de Nyon a adhéré en 2007, que cette réflexion a été menée. Une Charte d'engagement a été définie la même année, mise à jour deux fois en 2012 et 2016, de manière à coordonner les objectifs de l'agglomération dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisation et de l'environnement. Parallèlement, l'agglomération a été divisée en 8 « périmètres d'aménagement concerté d'agglomération » (les PACA), dont celui de Genève-Rolle.<sup>1</sup> C'est dans ce périmètre qu'a été précisée la stratégie de la Région et que les projets de mesures sont étudiés pour être soumis ensuite à Berne.

---

<sup>1</sup> Le PACA Genève Rolle est formé des communes du district de Nyon, de 5 communes genevoises (Bellevue, Céligny, Genthod, Pregny-Chambésy, Versoix) et 4 françaises (Divonne-les-Bains, Grilly, Sauvigny et Vesancy)

## **Le programme d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération (PA 4)**

Le Préavis 64-2021 informe le Conseil intercommunal sur les mesures qui seront déposées par le Grand Genève à Berne dans le cadre du PA 4. C'est donc avant tout une demande de soutien – et un vote de confiance – à cette démarche que sollicite le Comité de direction. En effet, les mesures sélectionnées sont le résultat d'un long processus de préparation avec les communes qui souhaitent obtenir le soutien de la Confédération. Ensuite, seules celles qui sont arrivées à maturité sont retenues.

Dans le Grand Genève, le PACA Genève-Rolle est une région qui bénéficie d'un fort dynamisme économique. Avec ses côtés négatifs : pression sur le territoire pour construire du logement et des zones d'activités et accroissement de la mobilité pendulaire vers Genève notamment. Quelques chiffres illustrent cette situation : quelque 15'000 navetteurs vaudois vont travailler à Genève quotidiennement<sup>2</sup> ; par ailleurs, le Pays de Gex voisin se caractérise par un taux de motorisation record. Par ailleurs, le PACA prévoit une augmentation de la population de 25'000 habitants et une croissance de 11'000 emplois à l'horizon 2030.

### **Mesures proposées**

A moyen terme, il s'agira donc de renforcer le maillage des transports publics encore trop disparate, notamment sur les axes transfrontaliers (Divonne-Nyon et Coppet, La Cure-Nyon), d'assurer une continuité des réseaux de mobilité douce, et de rendre le rabattement vers les gares plus performant. En résumé, de favoriser le report modal. L'enjeu évident, c'est de diminuer la charge de CO<sub>2</sub>, de s'adapter au changement climatique et d'améliorer la qualité de l'air. Dans le cadre du PA 4, trois mesures en priorité A seront proposées à Berne : 1) la requalification de la Route suisse au profit des cyclistes (tronçons Prangins et Gland) 2) l'élargissement du tunnel de l'Etraz à Nyon pour les transports publics et les vélos 3) le réaménagement de l'axe nord-sud Vy-Creuse/rue du Perron à l'est de Gland pour permettre aux cyclistes de rejoindre facilement la RC1.

Des mesures liées à l'urbanisation et à l'environnement, non-financées par la Confédération, accompagnent la démarche PA 4. Sur le plan de l'urbanisation, avec une concentration à l'intérieur des périmètres bâtis, on peut citer des projets de logements près de la gare de Coppet, au nord-ouest de Gland et dans la centralité Nyon-Eysins, Prangins, une amélioration des interfaces ferroviaires (Coppet, Nyon, Rolle) et de l'espace public (Cœur de Ville à Nyon, vieux-bourg à Gland, développement du nord de la gare à Rolle), enfin une requalification des traversées de localité (réorganisation et tranquillisation) à Coppet et à Rolle. Sur le plan de l'environnement, c'est sur les espaces agricoles et le développement des corridors biologiques que l'attention sera portée.

Dans le cadre de la commission, il a été rappelé en ce qui concerne les projets d'agglomération que la Région agit sur mandat du canton de Vaud. Ce dernier finance une partie des postes des collaborateurs qui travaillent à la mise au point des mesures sur le plan technique. Toutes les communes de Région de Nyon ne bénéficient pas directement des mesures financées par Berne. Ce sont avant tout les « centralités »

---

<sup>2</sup> Chiffre de 2014 de l'Office fédéral de la statistique

qui sont concernées : Nyon, Gland, Coppet et Rolle. Mais il ne faut pas y voir une inégalité envers les autres communes, notamment celles du Pied du Jura : d'une part, elles bénéficient indirectement de l'amélioration des conditions d'accès aux communes centres et aux interfaces ferroviaires. En outre, elles peuvent induire l'acceptation par Berne d'un projet d'agglomération, en aménageant par exemple, avec l'appui du mécanisme DISREN, un P+R le long d'un axe de transports publics (Nyon-Saint-Cergue). Depuis le début du projet d'agglomération, la Confédération a octroyé au district de Nyon plus de 45 millions de francs pour des mesures touchant près d'une trentaine de communes, essentiellement dans le domaine de la mobilité.

## Conclusion

Par ce préavis, le Comité de direction informe le Conseil intercommunal sur la démarche qui l'a conduit à proposer les mesures qui seront intégrées à celles du Grand Genève dans le cadre des projets d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération. Rappelons que ces mesures, si elles sont retenues par la Confédération, seront fortement subventionnées. Elles touchent essentiellement la mobilité (amélioration d'axes routiers, la mobilité douce et les transports publics). Si elles sont portées avant tout par les villes-centres, elles bénéficient à toute la Région parce qu'elles permettent aux habitants de rejoindre plus facilement ces pôles de concentration (culture, sport, loisirs) et d'animation, mais aussi de mieux se déplacer sur le territoire.

L'ensemble des partenaires du Grand Genève signeront l'argumentaire portant les mesures PA 4 demandées le 3 juin prochain. Elles seront déposées avant le 15 juin, date butoir fixée par Berne. Le résultat de l'examen de ces demandes devrait être connu durant le premier trimestre 2023. Les Chambres fédérales devraient se prononcer à la fin 2023 et les porteurs de projets auront alors 5 ans et 3 mois pour les réaliser.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

Vu le préavis du Comité de direction 64-2021 relatif à l'approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4<sup>e</sup> génération

Oùï le rapport de la Commission ad hoc

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'approuver la liste des mesures vaudoises et le dépôt du projet d'agglomération Grande Genève de 4<sup>e</sup> génération auprès des services de la Confédération
- 2) d'autoriser les représentants du Comité de direction à signer ces documents.

Pour la Commission :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Claude Farine, rapporteur	Signature
Nyon	
Scott Adams	Signature
Givrins	
Hervé Mange	Signature
Founex	
Damien Richard	Signature
Longirod	
Michael Rohrer	Signature
Gland	